



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1912

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 16 janvier 2023, le **Règlement numéro 1912 Règlement numéro 1912 décrétant l'augmentation du fonds de roulement à 2 000 000 \$.**

Ce règlement a pour objet l'augmentation du capital du fonds de roulement à 2 000 000 \$ pour l'acquisition de dépenses en immobilisations.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le [site Web](#) de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 15 mars 2023.



La greffière,  
Julie Lamarche, OMA